



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2018
Français
Original : anglais

Comité exécutif du programme du Haut-Commissaire

Soixante-neuvième session

Genève, 1^{er}-5 octobre 2018

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports sur les travaux du Comité permanent

Budgets-programmes, gestion, contrôle financier et administratif

Audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'audit interne des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a réalisé pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Il est présenté en application de la décision du Comité exécutif d'examiner les rapports relatifs au programme, à l'administration, au contrôle et à l'évaluation à sa session plénière annuelle (A/AC.96/1003, par. 25 l) f) vi)).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Aperçu des résultats	5–25	3
A. Étendue de l’audit	5	3
B. Audits des fonctions du siège, des domaines thématiques et des technologies de l’information et de la communication	6–14	4
C. Audits des opérations sur le terrain	15–18	6
D. Missions d’évaluation et de conseil	19–23	7
E. Autres services de conseil ponctuels et informels	24–25	8
III. État de la mise en œuvre des recommandations	26–31	9
A. Aperçu général de la période considérée	26	9
B. Aperçu des recommandations non encore appliquées	27–29	9
C. Recommandations fondamentales dont le délai d’application a expiré	30	10
D. Aperçu des recommandations classées	31	10
IV. Planification des travaux	32–34	10
V. Effectifs et budget	35–36	10
A. Effectifs	35	10
B. Budget	36	11
VI. Coopération et coordination	37–44	11
A. Comité d’audit et de contrôle indépendant	37–38	11
B. Direction du HCR	39	11
C. Bureau de l’Inspecteur général du HCR	40–42	11
D. Organes de contrôle de l’ONU	43–44	12
VII. Développement des pratiques professionnelles	45	12
Annexes		
I. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : fonctions du siège, domaines thématiques et technologies de l’information et de la communication		13
II. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : opérations sur le terrain		14
III. Rapports finals publiés entre le 1 ^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : missions d’examen et de conseil		15
IV. Recommandations en souffrance depuis plus de deux ans au 30 juin 2018		16
V. Recommandations fondamentales dont le délai d’application a expiré		18

I. Introduction

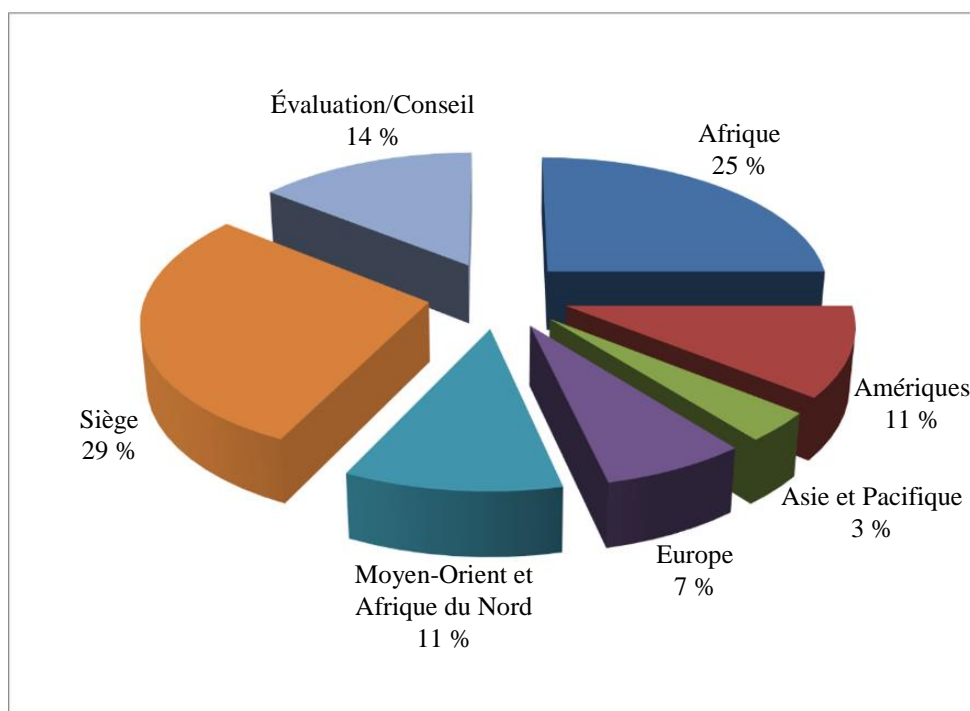
1. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'audit interne des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a réalisé pour la période allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018. Il a été établi pour examen à la soixante-neuvième session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire, à la suite de consultations avec celui-ci.
2. Le BSCI fournit des services d'audit interne au HCR conformément :
 - a) Aux résolutions de l'Assemblée générale qui ont trait au mandat, aux fonctions et aux activités du BSCI, entre autres les résolutions 48/218B, 54/244, 57/287B, 59/272, 64/263 et 69/253 ;
 - b) À l'article 5.15 des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ;
 - c) À l'article 12 du Règlement de gestion par le Haut-Commissaire pour les réfugiés des fonds constitués au moyen de contributions volontaires (A/AC.96/503/Rev.10) ;
 - d) À la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/273 sur la création du Bureau des services de contrôle interne ;
 - e) Au mémorandum d'accord définissant les modalités selon lesquelles le BSCI fournit des services d'audit interne au HCR, qui a été signé le 5 mars 2018 par le Haut-Commissaire et le Secrétaire général adjoint du BSCI.
3. Le BSCI conduit ses travaux d'audit conformément aux directives obligatoires de l'Institute of Internal Auditors, qui comprennent les Principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'audit interne, le Code de déontologie, les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et la Définition de l'audit interne.
4. Dans la résolution qui a créé le BSCI, l'Assemblée générale a affirmé la nécessité d'en assurer l'indépendance opérationnelle. De plus, selon les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, les ressources affectées à l'audit interne doivent être adéquates et suffisantes aux fins de la réalisation effective du plan d'audit. Au cours de la période considérée, les ressources ont été suffisantes, et il n'y a pas eu, dans la détermination de la portée de l'audit interne, dans sa réalisation ou dans la communication des résultats, d'ingérence de nature à entraver l'indépendance de la fonction d'audit interne du BSCI au HCR.

II. Aperçu des résultats

A. Étendue de l'audit

5. Le BSCI a réalisé 28 missions au cours de la période considérée (voir annexes I, II et III). La figure 1 ci-dessous indique la répartition des audits effectués par région et par thème.

Figure 1
Rapports établis entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018, par région et par thème



B. Audits des fonctions du siège, des domaines thématiques et des technologies de l'information et de la communication

6. Au cours de la période considérée, le BSCI a réalisé huit audits relatifs aux fonctions du siège, aux domaines thématiques et aux technologies de l'information et de la communication (TIC), dont la liste figure à l'annexe I.

7. Les rapports concernant ces audits contenaient cinq recommandations d'importance critique et 39 recommandations importantes. On trouvera ci-après de brefs résumés des principaux résultats.

Audit de la gestion des indemnités pour frais d'études

8. Le BSCI a effectué un audit de la gestion des indemnités pour frais d'études concernant des dépenses d'un montant de 52,5 millions de dollars, et a relevé de nombreuses erreurs dans le traitement des demandes. Ces erreurs ont donné lieu à des versements trop ou pas assez élevés. L'audit ayant également mis en évidence des versements potentiellement frauduleux pour un montant de 275 448 dollars, il était urgent de renforcer les compétences du personnel et les procédures permettant de recenser des éléments pouvant indiquer une fraude. En outre, il était nécessaire : a) d'assurer un meilleur suivi concernant la soumission des demandes en temps utile et le recouvrement des avances ; b) d'assurer un meilleur suivi des frais de voyage au titre des études ; et c) de faire en sorte que les demandes d'indemnité pour frais d'études fassent l'objet d'un examen attentif qui ne soit pas entravé par le caractère incomplet ou inexact des informations fournies par le personnel et la difficulté à vérifier les informations directement auprès des établissements d'enseignement. Au 30 juin 2018, le HCR avait mis en œuvre une des sept recommandations formulées.

Audit des programmes d'abris

9. Il est ressorti d'un audit des programmes d'abris concernant des dépenses de 516 millions de dollars que la gestion des compétences et des connaissances relatives aux questions d'abri et d'hébergement était globalement appropriée, et que la gestion des modules et les accords de coordination étaient satisfaisants. Le HCR devait toutefois :

a) préciser la portée de sa Stratégie globale pour les zones d'installations et les abris, renforcer le suivi de la qualité et des normes en ce qui concerne les stratégies relatives aux abris dans les pays et renforcer la capacité des personnes sur le terrain d'évaluer les besoins en termes d'abris ; b) mettre davantage l'accent sur les abris urbains dans les stratégies relatives aux abris, et élaborer des orientations et des outils concernant la mise en œuvre du plan directeur qui a été lancé ; c) fournir des orientations sur la construction et le suivi technique des activités relatives aux abris ; d) apporter un soutien à la mise en œuvre des mesures de réduction des risques d'incendie une fois les unités de logement des réfugiés installées, et assurer le suivi de ces mesures ; et e) améliorer le contrôle de la gestion des abris et zones d'installation et l'établissement de rapports à ce sujet. Au 30 juin 2018, le HCR avait mis en œuvre une des cinq recommandations formulées.

Audit du système d'enregistrement et de prise en charge proGress v4

10. Au cours de l'audit du système d'enregistrement et de prise en charge proGress v4 concernant des dépenses de 19,6 millions de dollars, le BSCI est parvenu à la conclusion qu'il fallait garantir pour le restant du projet un suivi adapté des résultats par rapport aux objectifs, au budget et au calendrier fixés afin d'éviter davantage de dépassements des coûts et de retards, ainsi qu'établir des rapports à ce sujet. Le HCR devait aussi réaliser une analyse des écarts entre les exigences du système et les besoins des utilisateurs, réévaluer les rôles et les responsabilités dans le cadre du projet, procéder à davantage de tests de performance et d'acceptation, mettre la dernière main à la stratégie globale de déploiement de proGress v4 et l'approuver officiellement, renforcer les procédures de planification et de migration des données en vue du déploiement de proGress v4, améliorer le soutien apporté aux utilisateurs et accorder davantage la priorité au développement de proGress v4. Au 30 juin 2018, le HCR avait mis en œuvre une des six recommandations formulées.

Audit du dispositif pour l'hébergement du personnel

11. Le BSCI a effectué un audit du dispositif pour l'hébergement du personnel concernant des dépenses de 9,8 millions de dollars et un revenu sous forme de loyers de 7,9 millions de dollars. Le HCR avait une vue d'ensemble et des objectifs très clairs en ce qui concernait l'hébergement du personnel, mais n'avait ni les plans d'action, ni les dispositifs de contrôle, ni les fonds nécessaires pour les mettre en œuvre. En l'état actuel des choses, le personnel n'était pas toujours hébergé dans des conditions propres à assurer son bien-être lors des opérations sur le terrain. Il était urgent que le HCR : a) revoie la définition des responsabilités hiérarchiques et les mécanismes de responsabilisation des cadres supérieurs en ce qui concernait les logements destinés au personnel ; et b) élabore un plan d'action pour que les conditions de vie lors des opérations sur le terrain soient au moins conformes aux normes minimales. Le HCR devait en outre améliorer les mécanismes de suivi et de contrôle de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de réparation et d'entretien et de l'exécution des contrats de bail et renforcer les contrôles portant sur la comptabilité et la déclaration des revenus liés à la location et des frais relatifs à l'hébergement du personnel. Au 30 juin 2018, aucune des cinq recommandations formulées n'avait été pleinement mise en œuvre par le HCR, mais des mesures avaient été prises en ce sens.

Audit du Bureau régional pour l'Europe

12. Il est ressorti de l'audit du Bureau régional pour l'Europe mené par le BSCI, qui portait sur des dépenses d'un montant de 18,5 millions de dollars, que le Bureau régional exerçait un contrôle efficace dans les domaines de la planification stratégique et du suivi des résultats, et qu'une réforme de sa structure avait été entreprise. Il était toutefois nécessaire d'améliorer les arrangements relatifs à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours ainsi que les mécanismes d'aide à la gestion, de supervision et de contrôle dans l'ensemble de la région. Au 30 juin 2018, le HCR avait mis en œuvre deux des trois recommandations formulées.

Audit du dispositif de gestion de l'utilisation des appareils de télécommunication et du contrôle et de la facturation des frais de télécommunication

13. Le BSCI a réalisé un audit du dispositif de gestion de l'utilisation des appareils de télécommunication et du contrôle et de la facturation des frais de télécommunication, portant sur des dépenses d'un montant de 42,3 millions de dollars. La Division des systèmes d'information et des télécommunications (DIST) du HCR avait pris des dispositions appropriées pour le suivi de la fourniture de services par rapport aux termes du contrat pour la téléphonie mobile et fixe, et avait mis en place des mesures d'économie concernant la téléphonie mobile qui avaient permis de réduire les dépenses en 2017. Il était toutefois nécessaire que la DIST : a) revoie et actualise les politiques du HCR sur la téléphonie mobile et fixe ; b) améliore le contrôle sur l'attribution de moyens de télécommunication ; c) renforce les contrôles sur l'utilisation de l'itinérance des données ; d) mette en place un mécanisme permettant la vérification des appels en temps utile ; et e) prenne des mesures efficaces pour contrôler l'utilisation des téléphones de fonction, notamment en recouvrant les frais occasionnés par l'usage qui en était fait à titre personnel. Au 30 juin 2018, aucune des cinq recommandations formulées n'avait été pleinement mise en œuvre par le HCR, mais des mesures avaient été prises en ce sens.

Audit du dispositif visant à garantir une bande passante réseau adéquate

14. Il est ressorti de l'audit du dispositif visant à garantir une bande passante réseau adéquate, portant sur des dépenses de 24 millions de dollars, que le HCR avait mis en place un processus d'évaluation des besoins en bande passante dans le cadre des opérations de terrain et de suivi de la performance du réseau, mais devait toutefois : a) veiller à ce que les orientations concernant l'attribution de la bande passante au personnel soient révisées ; b) garantir le rôle central de la DIST dans la planification de la capacité, de la fourniture et de la gestion de la bande passante dans le cadre des opérations sur le terrain ; c) veiller à améliorer le suivi de l'utilisation de la bande passante ; d) veiller à ce que des procédures d'optimisation du réseau soient mises en place dans les lieux où il n'est pas possible d'établir la qualité de service ; et e) garantir une coordination suffisante entre la DIST et la Division de la gestion des ressources humaines du HCR en vue de fournir une connexion Internet dans les logements fournis au personnel par le HCR. Au 30 juin 2018, aucune des cinq recommandations formulées n'avait été pleinement mise en œuvre par le HCR, mais des mesures avaient été prises en ce sens.

C. Audits des opérations sur le terrain

15. Pendant la période considérée, le BSCI a mené à bien 16 audits d'opérations sur le terrain, dont la liste figure à l'annexe II.

16. Les rapports correspondants ont porté sur des dépenses d'un montant total de 1,3 milliard de dollars et contiennent 83 recommandations, dont 6 sont d'importance critique et 77 sont importantes.

Problèmes systémiques observés au cours des audits des opérations sur le terrain

17. Au cours des 16 audits d'opérations sur le terrain menés pendant la période considérée, le BSCI a observé des problèmes systémiques dans deux domaines principaux. En ce qui concerne la gestion des partenariats, 13 recommandations ont été formulées, pour le même nombre d'audits. Deux de ces recommandations étaient considérées comme d'une importance critique. Dans les 13 cas concernés, on observait des lacunes récurrentes dans le suivi des projets mis en œuvre par des partenaires. Sur la gestion du portefeuille de fournisseurs et des procédures d'achat, le BSCI a formulé, pour 12 audits, 12 recommandations, dont 2 étaient d'une importance critique. Les lacunes récurrentes concernaient l'enregistrement des fournisseurs (9 cas), le fonctionnement des comités des marchés (8 cas) et la transparence et la compétitivité des processus d'achat (8 cas). De nombreux problèmes récurrents dans la gestion des partenariats et la gestion du portefeuille de fournisseurs et des procédures d'achat avaient été systématiquement soulevés par le BSCI ces dernières années et portés à la connaissance des organes de gestion et de

direction. Le BSCI rappelle donc combien il importe que la direction du HCR remédie aux causes profondes de ces lacunes.

Évaluation de la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques au cours des audits des opérations sur le terrain

18. Au cours de la période considérée, le BSCI a procédé à un examen systématique de la mise en œuvre dans le cadre des opérations de terrain du Cadre de gestion globale des risques au HCR lancé en août 2014. Des évaluations ont été réalisées au cours de chaque audit, et les résultats présentés dans le rapport concernant les actions menées sur le terrain. Ces évaluations formelles avaient pour but de fournir des informations sur l'état d'avancement global de la mise en place du Cadre dans le contexte des opérations sur le terrain et d'en tirer des conclusions. Le BSCI a noté que toutes les opérations sur le terrain contrôlées en 2017 étaient globalement conformes au Cadre de gestion globale des risques. Toutefois, la priorité n'était pas toujours accordée aux processus prévus par ce Cadre, ce qui compromettait leur efficacité. Cela était dû au fait que les registres des risques étaient considérés comme des éléments distincts et non comme un outil de gestion permettant de recenser et de gérer les risques qui feraient obstacle à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels. La gestion des risques n'était pas intégrée, mais était envisagée comme quelque chose qui venait s'ajouter aux responsabilités quotidiennes de gestion des représentants. Le fait que le personnel des opérations ne parvienne pas à maintenir à jour des registres des risques pourrait avoir un effet sur la capacité de recenser et d'atténuer les risques en temps et en heure. Le BSCI estimait qu'afin d'intégrer les processus de gestion globale des risques, les mécanismes de suivi et d'évaluation du HCR devraient évoluer pour passer de l'application des dispositions à l'évaluation de l'efficacité des processus de gestion globale des risques. Le HCR pourrait ainsi passer d'une culture de la conformité à une culture dans laquelle les registres de risques deviendraient un outil de gestion active de l'information et de la prise de décisions.

D. Missions d'évaluation et de conseil

19. Pendant la période considérée, le BSCI a mené à bien deux missions d'évaluation et deux missions de conseil, dont la liste figure à l'annexe III. Les évaluations des problèmes récurrents soulevés lors des précédents audits d'opérations sur le terrain contenaient six recommandations importantes. Au cours de ses missions d'évaluation, le BSCI n'a formulé aucune recommandation mais a mis en évidence des aspects à améliorer. On trouvera ci-après de brefs résumés des principaux résultats de ces missions.

Évaluation des problèmes récurrents dans le contrôle et le suivi des effets à recevoir dans le cadre des opérations sur le terrain

20. Le BSCI a mené une évaluation des problèmes récurrents dans le contrôle et le suivi des effets à recevoir qui portait sur 20 rapports d'audit interne sur les opérations de terrain du HCR publiés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2016. Afin de remédier aux causes institutionnelles profondes de ces lacunes récurrentes en matière de contrôle, le HCR devait : a) élaborer un outil ou un modèle en vue d'aider les bureaux régionaux à apporter un soutien efficace aux opérations sur le terrain, à exercer un contrôle de la gestion des effets à recevoir et à aider le personnel des opérations sur le terrain à prendre des décisions éclairées sur le suivi de ces effets et à déterminer quand il fallait les passer par pertes et profits ; b) actualiser et simplifier les orientations de terrain concernant la TVA en se concentrant sur les stratégies de détection et de correction essentielles qui devraient être systématiquement suivies, notamment en ce qui concerne la tenue des comptes et les rapports à l'attention du siège, dans la gestion du recouvrement de la TVA ; et c) renforcer la centralisation du suivi et de l'établissement de rapports sur le remboursement de la TVA par le gouvernement hôte. Au 30 juin 2018, aucune des trois recommandations formulées n'avait été pleinement mise en œuvre par le HCR, mais des mesures avaient été prises en ce sens.

Évaluation des problèmes récurrents concernant la distribution d'articles non alimentaires dans le cadre des opérations sur le terrain

21. Le BSCI a mené une évaluation des problèmes récurrents dans la distribution d'articles non alimentaires, qui portait sur 67 rapports d'audit interne sur les opérations de terrain du HCR publiés entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2016. Afin de remédier aux causes institutionnelles profondes des lacunes récurrentes en matière de distribution d'articles non alimentaires, le HCR devait renforcer la gestion de la distribution de ces articles au siège et sur le terrain et permettre une plus grande responsabilisation dans ce domaine en : a) élaborant une procédure type, comprenant des critères minimaux clairs, de gestion d'un bout à l'autre de la chaîne en ce qui concerne la planification, la livraison, le suivi et le contrôle postdistribution des articles non alimentaires ; b) renforçant la gestion du risque concernant la distribution d'articles non alimentaires en élaborant une liste des risques critiques et des solutions possibles ; et c) en désignant, au niveau du siège, les personnes qui ont autorité et qui sont responsables pour ce qui est de la distribution d'articles non alimentaires. Au 30 juin 2018, aucune des trois recommandations formulées n'avait été pleinement mise en œuvre par le HCR, mais des mesures correctives avaient été prises.

Mission de conseil sur la mise en œuvre de la politique et des procédures prévues par le Cadre de gestion globale des risques

22. Le BSCI a mené une mission de conseil sur l'état de la mise en œuvre du Cadre de gestion globale des risques, au cours de la période allant de l'entrée en vigueur du Cadre, le 1^{er} août 2014, au 30 juin 2017. Trois ans après son adoption, le Cadre de gestion globale des risques était bien en place et davantage accepté, quand bien même il n'avait pas encore été pleinement intégré par toute l'organisation. Il y avait encore d'autres possibilités d'améliorer le Cadre à mesure que le HCR devenait plus conscient des risques. Le BSCI a mis en évidence 12 domaines, regroupés en quatre thèmes clefs, dans lesquels des améliorations étaient possibles. En premier lieu, en ce qui concerne la gouvernance du Cadre de gestion globale des risques, le BSCI a proposé de préciser le rôle de l'équipe dirigeante dans l'examen des risques et du Cadre de gestion. En deuxième lieu, en ce qui concerne la gestion des risques stratégiques, il a proposé d'améliorer les informations et les analyses présentées à ce sujet aux équipes dirigeantes et de diffuser largement les conclusions tirées de ces informations. En troisième lieu, en ce qui concerne la gestion des risques au niveau des divisions, des bureaux et du terrain, il a proposé de renforcer les liens entre la gestion du risque et le cycle de gestion opérationnelle, de clarifier le rôle des bureaux régionaux dans la gestion du risque dans le cadre des opérations de terrain et de partager régulièrement et largement les informations sur la gestion obtenues à partir du Cadre. En quatrième lieu, il a proposé d'apporter des améliorations concernant le fonctionnement des registres des risques.

Mission de conseil sur la mise en œuvre des responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle pour les fonctions considérées comme faisant partie de la deuxième ligne de défense du HCR

23. Le BSCI a mené une mission de conseil sur la mise en œuvre des responsabilités en matière de contrôle et de gestion des risques pour les fonctions considérées comme faisant partie de la deuxième ligne de défense du HCR. Il a formulé cinq suggestions qui devraient selon lui être examinées dans le cadre des changements actuels dans les processus de gestion du HCR. Il a notamment suggéré au HCR : a) de préciser les responsabilités des entités de la deuxième ligne de défense en matière de suivi des performances et de la conformité et d'élaborer au niveau régional des plans de suivi annuels fondés sur les risques et gérés par les bureaux régionaux ; b) de formaliser les relations hiérarchiques fonctionnelles dans la mise en œuvre des responsabilités au niveau de la deuxième ligne de défense ; et c) d'élaborer la future structure du HCR en tenant dûment compte du modèle des « trois lignes de défense » qu'il a adopté.

E. Autres services de conseil ponctuels et informels

24. Au cours de la période considérée, en fonction des demandes émanant des entités du siège ou des opérations sur le terrain, le BSCI a fourni au HCR des services ponctuels de

conseil et de renforcement des capacités dans plusieurs domaines tels que la gouvernance, la déontologie, la responsabilisation, la prévention de la fraude, le Cadre de gestion globale des risques, le contrôle interne, la gestion axée sur les résultats et l'élaboration de politiques.

25. Le BSCI a aussi organisé, en mars 2018, une formation à la détection des fraudes dans les demandes d'indemnité pour frais d'études à l'intention du personnel de la Division de la gestion des ressources humaines. Il a participé à un atelier régional sur les interventions en espèces et a fait une présentation sur les questions que cela soulevait en matière d'audit au cours d'un atelier sur la gestion des partenariats.

III. État de la mise en œuvre des recommandations

A. Aperçu général de la période considérée

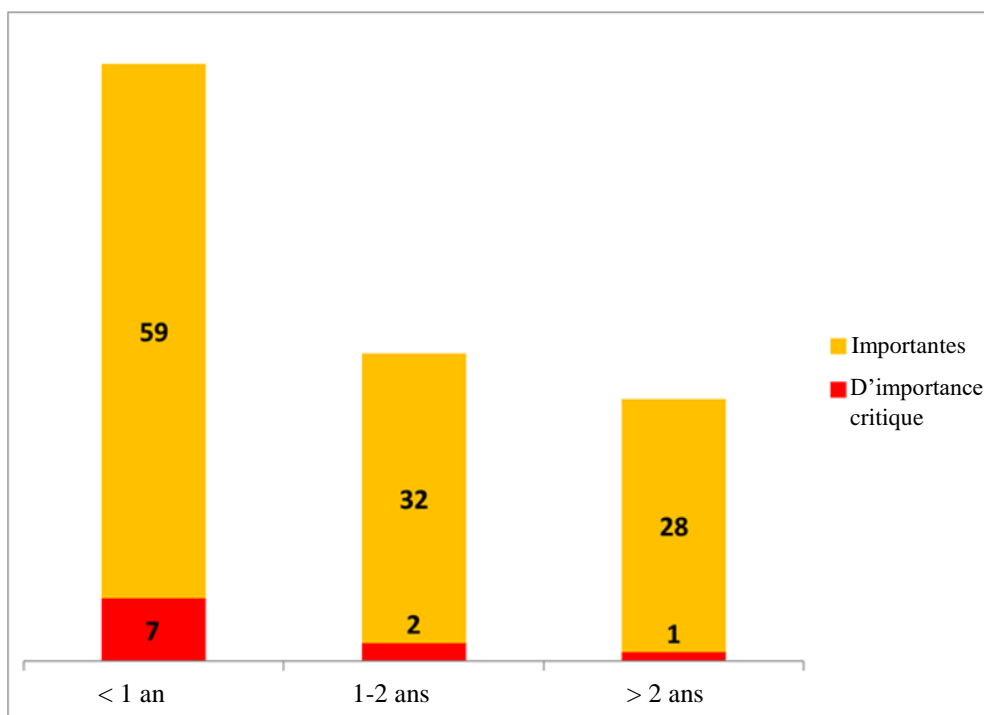
26. Le BSCI a formulé 133 recommandations au terme des 28 audits réalisés, dont 122 (92 %) étaient importantes et 11 (8 %) d'importance critique. On trouvera aux annexes I, II et III une ventilation par audit de ces recommandations.

B. Aperçu des recommandations non encore appliquées

27. À la fin de la période considérée, 129 recommandations n'avaient pas encore été appliquées, dont 119 étaient considérées comme importantes et 10 d'importance critique. La figure 2 ci-dessous indique l'ancienneté de ces recommandations.

Figure 2

Répartition par ancienneté et catégorie des recommandations non encore appliquées au 30 juin 2018



28. Au cours de la période considérée, le nombre de recommandations en suspens est passé de 138 au 30 juin 2017 à 129 au 30 juin 2018.

29. Au total, 29 recommandations étaient en souffrance depuis plus de deux ans à la fin de la période considérée. On trouvera à l'annexe IV une liste des audits qui ont donné lieu à ces recommandations.

C. Recommandations fondamentales dont le délai d'application a expiré

30. L'annexe V présente en détail les sept recommandations d'importance critique dont le délai d'application a expiré et des informations actualisées sur les progrès accomplis à ce jour. Le BSCI est particulièrement préoccupé par le statut d'une recommandation émise en 2013 dans le cadre de l'audit des opérations du HCR en Afghanistan et concernant le recouvrement de frais d'appui à des programmes indûment versés à un partenaire international, pour un montant de 291 075 dollars. Le délai d'application de la recommandation a expiré depuis près de quatre ans, et le HCR n'a pas fixé de nouvelle échéance.

D. Aperçu des recommandations classées

31. Au cours de l'année, 149 recommandations ont été classées ; toutes avaient été intégralement mises en œuvre.

IV. Planification des travaux

32. Des plans de travail annuels axés sur les risques et portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre ont été établis pour 2017 et 2018, conformément aux processus axés sur les risques du BSCI. Les tâches prévues ont été examinées avec la direction du HCR afin de valider et de confirmer les domaines devant faire l'objet d'un audit. Le BSCI a aussi eu des échanges de vues avec le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU, le Corps commun d'inspection (CCI), le Service du développement et de l'évaluation des politiques du HCR et le Bureau de l'Inspecteur général du HCR afin de réduire au minimum les chevauchements et d'optimiser la portée du contrôle. Le projet de plan de travail a aussi été débattu avec le responsable du contrôle des risques, le chef du Bureau de la déontologie, l'Ombudsman et le Responsable des affaires juridiques.

33. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant (IAOC) du HCR a examiné le processus de planification des travaux et les tâches prévues pour 2018. Le plan de travail final a été entériné par le Haut-Commissaire et approuvé par le Secrétaire général adjoint du BSCI.

34. L'avancement de la mise en œuvre des plans de travail pour 2017 et 2018 a fait l'objet d'un rapport trimestriel à la direction du HCR et d'un examen régulier avec la participation du Comité d'audit et de contrôle indépendant.

V. Effectifs et budget

A. Effectifs

35. Le BSCI disposait au total de 26 postes approuvés qui étaient affectés aux activités du HCR pour 2017 et pour 2018 (voir tableau 1 ci-dessous). Au 30 juin 2018, la totalité de ces postes avaient été pourvus.

Tableau 1
Postes approuvés pour 2017 et 2018

Lieu	Genève		Nairobi		Amman		Budapest		Total	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Type de poste/année										
Administrateur	9	9	6	6	3	3	4	4	22	22
Services généraux	3	3	1	1	--	--	--	--	4	4
Total	12	12	7	7	3	3	4	4	26	26

B. Budget

36. Le tableau 2 présente les ressources budgétaires allouées à l'audit interne en 2017 et 2018.

Tableau 2

Budgets de l'audit interne pour 2017 et 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2017¹</i>	<i>2018</i>
Dépenses de personnel	4 811 923	4 962 000
Dépenses hors personnel	763 248	878 533
Total	5 575 171	5 840 533

VI. Coopération et coordination

A. Comité d'audit et de contrôle indépendant

37. Le BSCI a assisté aux deux réunions du Comité d'audit et de contrôle indépendant tenues au cours de la période considérée afin d'examiner des questions liées à la planification des activités axée sur les risques, à l'exécution du plan de travail et aux processus d'audit en général. Le IAOC a jugé encourageants les efforts déployés en vue de renforcer les capacités d'audit du BSCI dans les domaines des programmes et de la protection. Il a aussi pris note avec satisfaction des analyses présentées par le BSCI dans ses rapports et dans ses avis consultatifs, qu'il approuvait pleinement. Le IAOC a en particulier pris note de la valeur des missions de conseil effectuées par le BSCI.

38. Le BSCI se félicite grandement de l'appui du Comité d'audit et de contrôle indépendant à ses activités d'audit interne, et accueille avec satisfaction toutes les recommandations que le Comité a formulées durant l'année concernant l'audit interne du HCR.

B. Direction du HCR

39. Au cours de la période considérée, le BSCI s'est régulièrement entretenu avec le Haut-Commissaire, la Haut-Commissaire adjointe, les deux Haut-Commissaires assistants et le Chef de Cabinet pour examiner les questions relatives à l'audit et à la supervision. Ils ont également rencontré à plusieurs reprises les directeurs des divisions et des bureaux régionaux ainsi que des représentants du HCR pour examiner le calendrier, la portée et les objectifs des missions d'audit et de conseil et les problèmes constatés au cours de ces missions. Des réunions régulières portant sur des questions d'intérêt commun ont eu lieu avec le Contrôleur, le responsable du contrôle des risques, le chef du Bureau de la déontologie, le chef du Service du développement et de la gestion de l'Organisation, le Conseiller principal pour les politiques auprès du Bureau exécutif et le Directeur chargé de la gestion du changement.

C. Bureau de l'Inspecteur général du HCR

40. Pendant des années, l'interface du BSCI pour les questions d'audit interne au HCR relevait de la Division de la gestion financière et administrative (DFAM). Comme suite à la réforme des fonctions de contrôle du HCR, elle relève, depuis le 1^{er} août 2017, du Bureau de l'Inspecteur général. En conséquence, le BSCI a repris la mission de coordination du processus d'audit interne qui était jusqu'alors confiée à la DFAM, et qui consiste

¹ Dans le rapport sur l'audit interne du HCR concernant la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/AC.96/1170), le budget de l'audit interne indiqué pour 2017 est de 5 190 433 dollars. Le montant indiqué dans le tableau 2 est toutefois de 5 575 171 dollars, en raison d'une augmentation des crédits alloués au titre des dépenses de personnel (234 716 dollars) et des dépenses autres que les dépenses de personnel (150 022 dollars) au cours du dernier trimestre de 2017.

notamment à : a) travailler en coopération plus étroite avec les personnes responsables, au sein du HCR, des opérations, bureaux ou divisions vérifiés ; et b) assurer le contrôle et le suivi des recommandations formulées lors de l'audit interne, et établir des rapports à ce sujet. Les fonctions de concertation ont été transférées au Bureau de l'Inspecteur général, qui fournit un soutien administratif au BSCI. Ce dernier a estimé que cette nouvelle répartition fonctionnait bien et que les choses s'amélioreraient avec le temps.

41. Au cours de la période considérée, des représentants du Bureau de l'Inspecteur général et du BSCI se sont réunis régulièrement pour étudier les possibilités de synergie et les moyens d'améliorer l'échange d'informations. Les questions devant faire l'objet d'investigations ont été renvoyées au Service des investigations du Bureau de l'Inspecteur général pour suite à donner. S'agissant des renvois antérieurs, le BSCI s'est enquis périodiquement auprès du Bureau de l'Inspecteur général de la suite qui leur avait été donnée pour veiller à ce que les déficiences du contrôle interne soient recensées et examinées lors de futurs audits.

42. Par ailleurs, conformément aux recommandations formulées par un consultant externe dans un rapport d'examen des fonctions de contrôle au HCR (« Review of the Oversight Functions in UNHCR »), le BSCI et le Bureau de l'Inspecteur général ont continué d'organiser des réunions de consultation. Cette coopération a permis la révision du mémorandum d'accord définissant les modalités selon lesquelles le BSCI fournissait des services d'audit interne au HCR. Le BSCI et le Bureau de l'Inspecteur général ont aussi travaillé en étroite concertation à l'élaboration de programmes de formation en ligne consacrés aux questions d'audit et de contrôle et à la création de la nouvelle fonction de contrôle stratégique du Bureau de l'Inspecteur général dans le cadre d'une initiative visant à mieux intégrer la structure de contrôle interne et les mécanismes d'assurance qualité dans le fonctionnement du HCR. Le Bureau de l'Inspecteur général a aidé le BSCI à élaborer des outils d'audit axés sur les risques ou à actualiser ceux qui existaient déjà. Le Bureau de l'Inspecteur général a aussi participé à l'organisation de la retraite annuelle des services du BSCI chargés de l'audit du HCR qui a eu lieu en avril 2018 et a facilité de nombreuses rencontres avec des coordonnateurs chargés de l'audit auprès des bureaux et des divisions du HCR afin de débattre des changements entraînés par la réforme du contrôle.

D. Organes de contrôle de l'ONU

43. Le BSCI a tenu des réunions régulières avec le Comité des commissaires aux comptes et le CCI pour échanger des informations et réduire autant que possible tout chevauchement dans les activités de contrôle. Il a systématiquement communiqué ses plans de travail au Comité des commissaires aux comptes et au CCI, les a informés des audits au stade de la planification et leur a transmis copie des rapports finals.

44. Le BSCI a aussi participé activement aux travaux des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales et a assisté à leur réunion annuelle à La Haye en septembre 2017. Il a aussi participé à un groupe de travail des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies et des institutions financières multilatérales qui étudie les moyens de renforcer les audits conjoints et coordonnés des interventions du système des Nations Unies dans les situations d'urgence humanitaire.

VII. Développement des pratiques professionnelles

45. Afin de gagner en efficacité et de renforcer sa capacité de réaliser des audits de qualité, le BSCI a continué à fournir des outils, des guides pratiques et des formations dans les domaines de la lutte contre la fraude, des audits de performance, de l'analyse de données, de la prise en compte des questions de genre et de la culture du risque. Afin de fixer des orientations pour les audits relatifs aux technologies de l'information et de la communication au HCR, une feuille de route a été élaborée pour la période 2018-2023. Un programme visant à renforcer les capacités des auditeurs internes dans le domaine de l'audit des systèmes et procédures de protection du HCR a aussi été élaboré.

Annexe I

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : fonctions du siège, domaines thématiques et technologies de l'information et de la communication

<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations d'importance critique</i>
1	Audit de la sécurité des technologies de l'information et de la communication au HCR	19 juillet 2017	8	0
2	Audit du dispositif pour l'hébergement du personnel lors des opérations sur le terrain du HCR	17 novembre 2017	3	2
3	Audit de la gestion des indemnités pour frais d'études au HCR	1 ^{er} décembre 2017	5	2
4	Audit du dispositif visant à garantir une bande passante réseau adéquate lors des opérations du HCR sur le terrain	6 décembre 2017	5	0
5	Audit des programmes d'abris du HCR	20 décembre 2017	5	0
6	Audit du système d'enregistrement et de gestion des cas proGres v4 du HCR	29 mars 2018	5	1
7	Audit du dispositif de gestion de l'utilisation des appareils de télécommunication et du contrôle et de la facturation des frais de télécommunication du HCR	15 mai 2018	5	0
8	Audit du Bureau régional du HCR pour l'Europe	29 juin 2018	3	0
Total			39	5

Annexe II

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : opérations sur le terrain

<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations d'importance critique</i>	
1	2017/067	Audit des opérations du HCR au Tchad	12 juillet 2017	6	0
2	2017/068	Audit des opérations du HCR en Somalie	14 juillet 2017	5	3
3	2017/096	Audit des opérations du HCR au Zimbabwe	27 septembre 2017	5	0
4	2017/098	Audit des opérations du HCR en Inde	27 septembre 2017	5	0
5	2017/103	Audit des opérations du HCR au Cameroun	29 septembre 2017	5	1
6	2017/105	Audit des opérations du HCR en Jordanie	17 octobre 2017	4	0
7	2017/108	Audit des opérations régionales du HCR pour l'Europe centrale en Hongrie	24 octobre 2017	4	0
8	2017/116	Audit des opérations du HCR en Tunisie	13 novembre 2017	8	0
9	2017/151	Audit des opérations du HCR en Équateur	22 novembre 2017	1	0
10	2017/149	Audit des opérations régionales du HCR pour le Caucase du Sud en Géorgie	19 décembre 2017	6	0
11	2018/003	Audit des opérations du HCR en République du Congo	1 ^{er} février 2018	4	1
12	2018/005	Audit de la représentation régionale du HCR pour l'Afrique australe	2 février 2018	7	1
13	2018/016	Audit des opérations du HCR dans le nord de l'Iraq	22 mars 2018	6	0
14	2018/033	Audit des opérations régionales du HCR pour l'Amérique latine en Argentine	27 avril 2018	5	0
15	2018/036	Audit des opérations du HCR au Brésil	10 mai 2018	1	0
16	2018/049	Audit des opérations du HCR au Soudan	25 mai 2018	5	0
Total				77	6

Annexe III

Rapports finals publiés entre le 1^{er} juillet 2017 et le 30 juin 2018 : missions d'examen et de conseil

<i>Rapport numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Date du rapport final</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations d'importance critique</i>
1	2017/097 Évaluation des problèmes récurrents évoqués dans les rapports d'audit interne concernant la distribution d'articles non alimentaires dans le cadre des opérations du HCR sur le terrain	27 septembre 2017	3	0
2	2017/115 Examen consultatif de la mise en œuvre de la politique et des procédures de gestion globale des risques au HCR	2 novembre 2017	0	0
3	2017/157 Évaluation des problèmes récurrents évoqués dans les rapports d'audit interne concernant le contrôle et le suivi des effets à recevoir dans le cadre des opérations du HCR sur le terrain	29 décembre 2017	3	0
4	2018/048 Examen consultatif de la mise en œuvre des responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle pour les fonctions considérées comme faisant partie de la deuxième ligne de défense du HCR	25 mai 2018	0	0
Total			6	0

Annexe IV

Recommandations en souffrance depuis plus de deux ans au 30 juin 2018

<i>Mission numéro</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations d'importance critique</i>	<i>Nombre total de recommandations</i>
AR2011/165/01	Audit des activités de collecte de fonds du HCR auprès du secteur privé	18 décembre 2012	1	0	1
AR2012/112/03	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	25 mars 2013	1	0	1
AR2012/112/02	Audit des opérations du HCR en Ouganda	27 mars 2013	1	0	1
AR2013/131/01	Audit des opérations du HCR en Iraq	30 décembre 2013	1	0	1
AR2013/141/03	Audit des opérations du HCR en Afghanistan	30 mai 2014	1	1	2
AR2013/113/01	Audit des opérations du Bureau régional du HCR en Afrique du Sud	27 juin 2014	1	0	1
AR2013/111/04	Audit des opérations du HCR au Niger	30 juin 2014	1	0	1
AR2013/162/01	Audit de la gestion des effectifs rattachés au HCR	30 juin 2014	1	0	1
AR2013/161/01	Audit du cadre de délégation de pouvoirs du HCR	18 septembre 2014	1	0	1
AR2014/112/01	Audit du Centre régional d'appui du HCR au Kenya	30 décembre 2014	2	0	2
AR2014/115/03	Audit des opérations du HCR au Tchad	11 juin 2015	1	0	1
AR2014/161/01	Audit du dispositif en vigueur au siège du HCR et dans ses opérations sur le terrain concernant les déplacements officiels	1 ^{er} septembre 2015	5	0	5
AR2015/166/01	Audit des services d'hébergement informatique fournis au HCR par des tiers	30 septembre 2015	1	0	1
AR2014/160/03	Audit du dispositif du HCR concernant les dépenses de personnel de ses partenaires d'exécution	26 octobre 2015	2	0	2
AR2015/162/01	Audit des prestations versées aux membres du personnel du HCR lors de leur nomination, réaffectation ou cessation de service	24 novembre 2015	3	0	3
AR2015/141/02	Audit des opérations du HCR en Thaïlande	10 décembre 2015	1	0	1

<i>Mission numéro</i>	<i>Titre du rapport</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Recommandations importantes</i>	<i>Recommandations d'importance critique</i>	<i>Nombre total de recommandations</i>
AR2015/141/05	Audit des opérations du HCR en Iran (République islamique d')	17 décembre 2015	1	0	1
AR2015/113/01	Audit des opérations du HCR en Zambie	24 mars 2016	1	0	1
AR2015/163/02	Audit des programmes du HCR dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène	28 mars 2016	1	0	1
AR2015/112/02	Audit des opérations du HCR au Soudan du Sud	18 mai 2016	1	0	1
Nombre total de recommandations en souffrance depuis plus de deux ans			28	1	29

Annexe V

Recommandations fondamentales dont le délai d'application a expiré

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2013/141/03	Audit des opérations du HCR en Afghanistan	La représentation du HCR en Afghanistan, en collaboration avec le Bureau pour l'Asie et le Pacifique, devrait : a) examiner le projet mis en œuvre par le partenaire pour déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et si les résultats obtenus correspondent aux fonds versés par le HCR ; et b) examiner les versements effectués au bénéfice du partenaire au regard des prestations effectivement fournies et recouvrer le trop-perçu éventuel.	En mai 2015, le HCR a indiqué que le Contrôleur avait adressé une lettre au Bureau régional du partenaire, avec copie au siège, au sujet du montant réclamé. Le partenaire a répondu par courrier électronique, le 7 avril 2015, en s'opposant à nouveau à la demande. Le HCR a alors demandé au partenaire de répondre à la lettre du Contrôleur par l'intermédiaire du responsable désigné au siège du partenaire ainsi que de produire des documents clairs pour justifier les dépenses directes supérieures aux montants budgétaires qu'il avait facturées. Aucun renseignement nouveau n'a été communiqué au BSCI depuis cette date.	30 mai 2014	30 septembre 2014	Non fournie
AR2016/110/05	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	La représentation du HCR en Éthiopie, en coordination avec le Bureau pour l'Afrique et le Service de la logistique et de la gestion des approvisionnements, devrait : a) procéder à un examen approfondi et indépendant pour évaluer les besoins en structure, en personnel et en formation nécessaires à l'élimination des déficiences systémiques et récurrentes de la gestion des achats et des fournisseurs ; et b) élaborer un plan d'achèvement des actions en cours relatives à la régularisation des contrats et à l'examen des paiements hors contrat faits pour des achats de biens et services.	Dans sa réponse de juin 2018, la représentation a fourni des renseignements actualisés sur le statut actuel de la régularisation des contrats. Pour pouvoir classer cette recommandation, le BSCI souhaite recevoir la preuve que le processus de régularisation des contrats a été effectivement mené à bien et que l'examen approfondi des fonctions de gestion des achats et des fournisseurs qui avait été recommandé lors de l'audit de 2016 a bien été conclu.	15 mars 2017	30 avril 2017	Non fournie

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2016/110/05	Audit des opérations du HCR en Éthiopie	La représentation du HCR en Éthiopie, en coordination avec le Bureau pour l'Afrique et la Section de la gestion du matériel et du parc de véhicules, devrait examiner les modalités de gestion du parc de véhicules et du carburant pour veiller à la mise en œuvre, chez les partenaires et dans les bureaux du HCR, des contrôles appropriés des besoins en véhicules, des sorties d'immobilisations, des régimes d'assurance automobile, des modalités d'attribution et d'utilisation des véhicules et des frais de carburant et de maintenance.	Dans sa réponse de juin 2018, la représentation a confirmé que la sortie des articles obsolètes de la liste des immobilisations avait été institutionnalisée. La coordination avec le siège a été renforcée afin d'accélérer les processus. La planification du parc de véhicules pour 2018 a été réalisée sur la base d'une analyse des données disponibles relatives aux véhicules administratifs et aux véhicules des programmes (c'est-à-dire les véhicules attribués aux partenaires). Pour classer cette recommandation, le BSCI souhaite recevoir la preuve que la représentation a déterminé la taille de son parc de véhicules sur la base de besoins opérationnels documentés et que le taux de sortie du parc de véhicules a été amélioré.	15 mars 2017	30 avril 2017	Non fournie
AR2017/111/02	Audit des opérations du HCR en Somalie	La représentation du HCR en Somalie devrait mettre en œuvre un plan d'action visant à garantir : a) la gestion efficace des risques associés à la sélection et à la fidélisation des partenaires, à la délégation des fonctions de gestion des achats à des partenaires, à la préparation d'accords de partenariat et au contrôle des partenaires, y compris par des mécanismes à distance ; et b) une capacité de contrôle des projets suffisante pour appuyer la supervision des activités de projet.	Dans sa réponse d'avril 2018, la représentation a fourni des renseignements actualisés sur cette recommandation, qui était toujours mise en œuvre. Pour pouvoir classer cette recommandation, le BSCI souhaite qu'il lui soit confirmé que : a) l'analyse coûts-avantages et l'évaluation de la capacité des partenaires de s'acquitter de leur mandat ont été effectuées de manière systématique ; b) les plans de contrôle pour tous les accords conclus en 2018 ont été signés par des partenaires ; et c) le plan d'action visant à renforcer la capacité de contrôle des projets a été mis en œuvre.	13 juillet 2017	31 juillet 2017	Non fournie

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2017/111/04	Audit des opérations du HCR au Cameroun	La représentation du HCR au Cameroun devrait mettre en place des mécanismes de coordination et des dispositifs d'encadrement pour la gestion adéquats afin que les critères de sélection et de fidélisation des partenaires, la conclusion d'accords de partenariat, la délégation de la gestion des achats à des partenaires et les contrôles portant sur les finances et la performance, y compris le suivi des recommandations évoquées dans les projets d'audits et le recouvrement des créances des partenaires, soient systématiquement respectés et que la gestion des risques associés soit efficace.	En juin 2018, la représentation a fourni des renseignements actualisés sur la recommandation et sur les mesures mises en œuvre. Pour pouvoir classer cette recommandation, le BSCI souhaite que la représentation lui transmette l'évaluation de la délégation de la gestion des achats à des partenaires pour tout partenaire ayant un rôle important dans la gestion des achats, ainsi qu'une preuve du système mis en œuvre pour assurer le suivi des recommandations d'audit des projets, y compris pour le recouvrement des dépenses contestables.	29 septembre 2017	31 décembre 2017	Non fournie
AR2017/162/02	Audit de la gestion des indemnités pour frais d'études au HCR	La Division de la gestion des ressources humaines du HCR devrait : a) profiter des débats en cours sur l'harmonisation des politiques et des procédures des ressources humaines à l'échelle du système des Nations Unies pour aligner les instructions et les pratiques du HCR en matière d'indemnités pour frais d'études sur celles du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes des Nations Unies ; et b) demander un avis juridique sur le recouvrement du paiement de 52 270 dollars É.-U. versé de manière erronée en violation du Statut du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des circulaires administratives.	Dans sa réponse datant de juin 2018, la Division de la gestion des ressources humaines a fourni des renseignements actualisés sur les mesures adoptées pour mettre en œuvre la recommandation. Après examen des informations fournies, le BSCI a classé la recommandation 1 a). Cependant, pour pouvoir classer la recommandation 1 b), il souhaite qu'une copie de l'avis juridique du Service des affaires juridiques sur le recouvrement de la somme de 52 270 dollars lui soit transmise.	1 ^{er} décembre 2017	30 juin 2018	Non fournie

<i>Mission numéro</i>	<i>Intitulé de la mission</i>	<i>Recommandation</i>	<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Date du rapport</i>	<i>Date cible</i>	<i>Nouvelle date d'achèvement estimative</i>
AR2017/163/01	Audit du système d'enregistrement et de gestion des cas proGres v4 du HCR	L'équipe du HCR chargée de proGres v4 devrait renforcer la gouvernance du projet proGres v4 : a) en soumettant au Conseil de gouvernance informatique des rapports réguliers mettant en évidence les écarts importants entre les résultats et les dépenses, et la portée, les calendriers et le budget, et en fournissant des explications adéquates sur ces écarts ; et b) en demandant au Conseil de prendre une décision sur la voie à suivre en cas d'écarts importants.	Dans sa réponse datant de juin 2018, le HCR a fourni des renseignements actualisés sur les mesures adoptées pour donner suite à la recommandation. La recommandation reste en souffrance dans l'attente d'une preuve indiquant que les informations actualisées régulièrement transmises au Comité de gouvernance informatique mettent en évidence des écarts importants par rapport aux projets.	29 mars 2018	30 juin 2018	Non fournie